

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09/12/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 10/12/2015
Et
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 9 Décembre à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 26/11/2015.

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CREIGNOU Solange, HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : DE CALAN Maël (suppléant de Mme CHEVAUCHER Aline), GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, HUON Thierry, IRRRIEN Joseph, LECHAUVE Jean-Jacques, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GUILCHER Bernard à M. POULIQUEN Jean-Charles, TIGREAT Alain à M. SALEUN Yvon, VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy

Excusée : Mme CHEVAUCHER Aline

Absent : M. QUEMENER Hervé

Invité : M. REFLOCH Pierrick

A été nommé secrétaire : M. ZOUAILLEC Yvon

201526 – CONTRIBUTIONS COLLECTIVITES MEMBRES ANNEE 2016

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, Donne son accord aux contributions des collectivités membres au titre de l'année 2016 comme suit :

- participation aux dépenses de fonctionnement pour 352 759 € 89 (n'incluant aucune revalorisation du montant total des cotisations annuelles par rapport aux contributions 2015), selon le dernier recensement de 2012, applicable au 1er janvier 2015. Les modalités de la participation du Conseil Départemental du Finistère ne sont pas connues à ce jour.


COLLECTIVITÉ	Nombre d'habitants (Recensement de 2012, entré en vigueur au 1er janvier 2015)	TAUX 2016	COTISATIONS 2016	<i>COTISATION PAR HABITANT 2015 (pour mémoire)</i>	COTISATION PAR HABITANT 2016
BASE :					
LANNEANOU	366	0,76%	2 566,59	6,95	7,01
PLEYBER-CHRIST	3083	3,08%	10 396,30	3,94	3,37
LE PONTTHOU	168	0,35%	1 178,11	6,95	7,01
BOTSORHEL	459	0,69%	2 321,72	5,33	5,06
LE CLOITRE SAINT THEGONNEC	669	1,00%	3 383,94	5,33	5,06
PLOUEGAT MOYSAN	667	1,39%	4 677,37	6,95	7,01
SIVOM Morlaix-St Martin des Champs	20229	42,02%	141 856,91	6,95	7,01
Syndicat des Eaux Lanmeur	11961	24,85%	83 877,13	6,95	7,01
Syndicats des Eaux Pen ar Stang	12450	25,86%	87 306,28	6,95	7,01
SOUS-TOTAL :	50052	100 %	337 564,33		
Participation Ville de Morlaix (<i>montant identique au montant 2015</i>)			15 195,56		
TOTAL (<i>montant identique au montant 2015</i>) :			352 759,89		

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président, Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20



Envoyé en préfecture le 10/12/2015
Reçu en préfecture le 10/12/2015
Affiché le 
ID : 029-252900931-20151209-201526-DE